# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

### RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 32

présenté par M. Chartier

-----

#### **ARTICLE 2 BIS**

I. - A la première phrase de l'alinéa 2, substituer par deux fois au mot :

« communautaires »,

les mots:

« de l'Union européenne ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au mot:

« communautaire »,

les mots:

« de l'Union européenne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.